

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Hommes sages contre sages-femmes à la Guadeloupe (1829-1842)

Marie-Antoinette Menier

Number 87-88-89-90, 1er trimestre–2e trimestre–3e trimestre–4e trimestre 1991

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1043739ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1043739ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Menier, M.-A. (1991). Hommes sages contre sages-femmes à la Guadeloupe (1829-1842). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (87-88-89-90), 3–29. <https://doi.org/10.7202/1043739ar>

Hommes sages contre sages-femmes à la Guadeloupe (1829-1842)

par
Marie-Antoinette MENIER

Le 22 juillet 1829, arrivait en rade de Basse-Terre, le brick le *Nisus*, en provenance du Havre. 12 juin – 22 juillet, la traversée avait été relativement longue.

A son bord, aux frais du Roi et à la table du capitaine, avait traversé l'Atlantique une personne d'un âge respectable pour l'époque : madame Riby. Née à Pithiviers, le 26 frimaire An VI, Adèle Beauvallet avait épousé le 26 août 1817 à Dadonville où ses parents avaient une maison de campagne, Jean-Louis Riby, conducteur de travaux publics dont elle avait eu trois enfants. Un seul, âgé de trois ans, survivait. Son mari avait quitté le département du Loiret pour celui de la Seine et était resté en France.

Il n'est pas interdit de penser que le docteur Vanauld, chirurgien de Marine de 1^{ère} classe, originaire comme elle de Pithiviers, vint au devant de l'arrivante, recrutée à l'instigation du gouverneur de la Guadeloupe, par les services du ministère de la Marine et des Colonies, pour répandre dans l'île, par son enseignement, les rudiments du métier de sage-femme.

Ami d'enfance de Denys Poisson, membre de l'Institut et cousin de la passagère qui se réclame volontiers de son illustre parent, peut-être même n'est-il pas étranger à la venue de cette dernière.

Celle-ci est-elle « laide, vieille et pauvre » comme la décrit en décembre 1836, monsieur de Saint Hilaire, conseiller d'Etat, directeur des Colonies et de 18 ans son aîné ? A-t-elle « les traits petits et réguliers, les yeux bruns remarquablement beaux par leur forme et par leur expression de sagacité et de courage » comme nous la dépeint P. de C., journaliste au *Petit courrier des Dames* vers 1835 ? Nul portrait n'a été conservé qui pourrait nous le dire.

Intelligente, assurément, et plus instruite que la majorité des femmes de son temps ; elle est douée d'une large curiosité d'esprit et n'a pas froid aux yeux. Elle-même et son successeur, madame Lacroix (ou de Lacroix, le nom varie d'un document à l'autre) personnalité également attachante, conscientes de leur valeur et de l'ostracisme dont sont victimes leurs congénères de la part du corps médical masculin, tenteront de briser ce carcan. Mais les médecins de Marine, hommes sages ou qui se prétendent

tels, triompheront sans vergogne, lorsqu'éccœurées, ces dames quitteront l'île, temporairement comme Adèle Riby, définitivement comme madame Lacroix. Sans l'ombre d'un remords, ils se substitueront à elles pour se réserver l'enseignement de l'obstétrique.

Mais remontons le temps. Lorsqu'en 1817, la France reprend possession de la Guadeloupe, l'esclavage et d'abord la traite des noirs qui le nourrit, vivent leurs dernières années. La décision de Louis XVIII de mettre fin à la traite en ce qui concerne la France, l'article additionnel au traité entre la France et les puissances alliées de 1815, la pression diplomatique de l'Angleterre, tout présage la loi du 4 mars 1831. A défaut de pouvoir, dorénavant, combler les vides creusés par la mort dans la population servile, il importe au moins d'en sauvegarder le croît. Or « l'art de l'accouchement qui est une des parties les plus importantes de la chirurgie, qui exige indispensablement de ceux qui l'exercent une grande expérience et des connaissances anatomiques est livré dans les colonies à des négresses, des mulâtres et quelquefois des femmes blanches qui n'ont aucune espèce d'instruction et qui pratiquent les accouchements avec autant de témérité que d'ignorance. »

Dès 1817, le Conseil de santé de la Guadeloupe adressait un rapport à l'intendant, Mr Foulon d'Ecotier sur cet objet et un médecin Mr Loreillard « qui joignait, dans l'art des accouchements, de vastes connaissances à une grande pratique » était nommé professeur à Basse-Terre, tandis que des lettres étaient adressées aux commandants de quartiers pour qu'ils envoient pendant trois mois à Basse-Terre, les femmes qui pratiquaient les accouchements. Rien ne bougea et seuls les chirurgiens de l'hôpital suivirent les cours du pauvre Loreillard qui mourut bientôt.

En 1821 une nouvelle tentative voyait le jour. Le projet initial avait été élargi, les cours devaient avoir lieu simultanément à Basse-Terre et Pointe-à-Pitre. Les femmes se livrant aux accouchements devaient se rendre en ces deux villes en novembre, décembre et janvier à peine de ne plus pouvoir exercer, un examen devait sanctionner les cours, un diplôme donné à celles qui auraient le mieux répondu. Deux professeurs avaient été désignés, Vincent, chirurgien de 1^{ère} classe pour Basse-Terre et Amic pour Pointe-à-Pitre. Ils devaient bénéficier d'un traitement complémentaire et des locaux être désignés comme lieux de cours.

Le problème ne semblait pas, cependant, résolu. Le 5 mai 1824 répondant à une lettre du gouverneur de la Guadeloupe du 19 décembre 1823 sur le personnel du service de santé, Keraudren, inspecteur général auprès du ministère « exprime l'avis que quelques parties de l'art de guérir ainsi que les accouchements pourraient aussi être avec avantage enseignées aux Antilles dans des cours publics. » Il interroge son correspondant sur le sort de l'Ecole d'accouchement à laquelle le docteur Loreillard avait été attaché comme professeur et pense qu'il y aurait lieu, comme à Bourbon, d'organiser une école d'accouchement pour des élèves sages-femmes. En attendant il fait envoyer à la Guadeloupe le manuel « d'anatomie descriptive du corps humain » de Jules Cloquet, la « Médecine opératoire » de M. Maingault et dix huit livraisons des « nouvelles démonstrations d'accouchement » de Maynier. Un sujet anatomique artificiel, exécuté par le docteur Auzoux » où toutes les parties et tous les organes du corps humain sont représentés avec une parfaite exactitude

par une infinité de pièces complète l'envoi. Il faudra attendre 1829 et une lente maturation des esprits avant qu'une ordonnance du gouverneur de la Guadeloupe, en accord avec Paris, décide l'ouverture du premier cours gratuit d'accouchement sous la direction de Madame Riby. Madame Lacroix prendra la succession de celle-ci à la suite de premiers dissentiments entre madame Riby et le conseil privé, mais conflit des statuts, conflits des personnes contribueront à mettre fin à cet enseignement qui sera alors confié aux médecins de la Marine. Ceux-ci n'attendaient que l'occasion propice, si même ils ne l'avaient fait naître.

Conflit des statuts : Vont en effet coexister pendant une dizaine d'années les médecins ou chirurgiens de la Marine, membres du Conseil et de la commission de santé de la Guadeloupe, dotés d'une structure stable, sanctionnée par les textes, dont la solde est inscrite au budget de la Marine et qui sont les initiateurs de l'action sanitaire dans le territoire et deux sages-femmes, responsables de l'enseignement de l'obstétrique (c'est un bien grand mot), mesdames Riby et Lacroix, recrutées sur instigation de l'administration centrale et à la demande des représentants parisiens ou locaux de la Colonie, dont les émoluments relèvent du budget de celle-ci et dont le maintien dépend du bon vouloir, des amitiés ou des inimitiés des membres du Conseil privé, des protections qu'elles peuvent avoir en haut lieu mais également des ragots dont l'île est friande.

Une remarque d'entrée de jeu : ces indemnités (le mot paraît plus juste) qui peuvent paraître raisonnables eu égard au temps passé à la formation de nouvelles sages-femmes, sont insuffisantes pour assurer une vie décente à leurs bénéficiaires. Force leur est donc d'y chercher un complément par des moyens divers : exercice de leur art au bénéfice de leurs concitoyennes et moyennant finances, ouvertures de cours primaires ou secondaires, locations d'immeubles. Là, sans doute, naissent les racines des conflits futurs.

Quant à l'antagonisme des personnes, il tient aux mœurs de l'époque : machisme de la part des membres du conseil de santé où se retrouve l'élite des médecins de marine de la Colonie, orgueil et susceptibilité de la part des deux dames chargées des cours d'accouchement.

Le conseil de santé pour la Guadeloupe est statutairement constitué du deuxième médecin en chef, du deuxième chirurgien en chef et du premier pharmacien. Il siège à Basse-Terre, tandis qu'une commission formée d'un médecin de première classe, d'un ou deux chirurgiens de première, siège à Pointe-à-Pitre.

Entre 1823 et 1843, ce haut personnel est relativement stable.

Nous verrons se succéder à la tête du Conseil supérieur Delorme en 1822 et 1823, Vatable, deuxième médecin en chef de 1825 à 1835. Il aura pour successeur Cornuel.

La place de second chirurgien en chef est occupée par Chopitre jusqu'en 1828. Il partira en France vers cette date et, semble-t-il, y mourra. L'intérim sera exercé par Gonnet, chirurgien de 1^{ère} classe, qui fait fonction de chirurgien du Roi à Basse-Terre.

Amic, fils, qui dès 1822, est chirurgien de 1^{re}, devient en 1825, médecin de 1^{re} et exercera à Pointe-à-Pitre avec Vanauld, chirurgien de 1^{re} qui figure dans les annuaires à partir de 1827. Les pharmaciens de 1^{re} auront

la vie dure. Se succéderont à Basse-Terre les nommés Rosier de 1822 à 1824, Dupuy à partir de 1825 tandis que, depuis 1825, Chibourg est chargé du service pharmaceutique à la Pointe-à-Pitre.

Ce sont là gens estimables si l'on en croit leur notation. Vatable, né à Basse-Terre, a beaucoup d'instruction et d'expérience (1830) ; Amic, également né à Basse-Terre, a de l'instruction et du talent en médecine pratique, il jouit de l'estime et de la confiance publique à Pointe-à-Pitre où il se fait aimer par la douceur de son caractère et par son désintéressement (1830) ; Vanauld, né à Pithiviers, a des connaissances en médecine, des talents en chirurgie et fait son service avec beaucoup de zèle et de régularité, d'un caractère franc et ouvert, il est estimé de tous ceux qui le connaissent. Quant à Gonnet, il a de l'instruction, particulièrement en anatomie et en chirurgie et jouit de la confiance publique à Basse-Terre. Les pharmaciens ne sont pas moins édifiants. Dupuy à Basse-Terre et Chibourg qui est chargé du service pharmaceutique à la Pointe-à-Pitre, sont zélés ; le premier s'occupe d'acclimater les sangsues dans les eaux de la Colonie.

La litanie ne change guère au cours des ans. Cependant Vatable est de plus en plus souvent malade (1835), Vanauld a une conduite irréprochable et Gonnet ne saurait le dépasser en grade sans injustice. Dupuy est instruit, capable mais pas assez ferme comme chef. Si les malades n'en souffrent pas, ses subordonnés peuvent en abuser quelquefois.

Que voilà donc de saints et dignes personnages. Cependant l'année 1835 verra de notables changements dans la hiérarchie. Vatable était né en Guadeloupe en 1768 et avait fait ses premières armes à l'hôpital Saint Charles en 1793 et 1794.

Il avait successivement été nommé médecin en chef et médecin ordinaire dans les hôpitaux de la Guadeloupe, médecin en chef de l'hôpital du camp Saint Charles avant d'entrer dans la hiérarchie des cadres médicaux de la Marine et de devenir second médecin en chef le 17 mars 1824 et président du Conseil de Santé. Il souffre depuis longtemps d'une affection intestinale. Des séjours aux U.S.A., à deux reprises, avaient atténué le mal mais son état se dégrade. D'août 1834 à mai 1835 il obtient un congé de convalescence en France mais l'état de santé de sa femme, elle aussi gravement malade, s'oppose au voyage. Il demande sa mise en disponibilité pour un an (Basse-Terre, 21 avril 1835). Le contre-amiral Arnoux, alors gouverneur, se montre médiocrement favorable à cette solution qui risquerait de faire souffrir le service.

Par décision du 24 juillet 1835, Vatable sera mis en non activité pour infirmité temporaire et son confrère Vanauld, qui espère depuis longtemps l'avancement qui lui permettra de faire vivre sa famille restée en France, pourra être nommé second médecin en chef. Il quitte dès lors Pointe-à-Pitre pour Basse-Terre mais il n'aura pas la présidence du Conseil de Santé. Suivant les usages en vigueur dans la Marine, celle-ci revient à Cornuel qui a été nommé, sur le poste laissé vacant par le décès de Chopitre, deuxième chirurgien en chef de la Marine le 20 novembre 1834 et dont l'ancienneté prime. Ce dernier prendra sa retraite le 30 octobre 1852 après avoir été nommé premier médecin en chef par ordonnance du 7 septembre 1840. « Il s'est placé hors ligne, écrira Keraudren, par son dévouement lors de l'épidémie de fièvre jaune en 1838 ».

Faute d'avoir pu consulter son dossier, introuvable, il est difficile de porter un jugement sur le caractère de Cornuel. Nous dirons, à tout le moins et d'après le ton de sa correspondance, qu'il semble infatué de lui-même. Né en 1797, il est contemporain d'Adèle Riby. En 1834, ils ont tous les deux 37 ans, la vieillesse pour la femme, le début de la maturité pour le nouveau président du conseil de santé dont les membres ainsi que ceux de la commission de Pointe-à-Pitre ont pris un coup de jeunesse. Amic est né en 1793, Gonnet en 1799, Salva qui, en 1845 sera second médecin en chef est de 1801.

Les changements d'affectation briseront sans doute des amitiés, en permettront d'autres.

Mais certaines influences et non des moindres auront parfois modifié des destinées particulières. Elles seront singulièrement sensibles sur la carrière de Vanauld, de Vatable, de Madame Riby. Parmi ces influences, relevons celle de Duperré, amiral, puis ministre de la Marine, qui a, tout au long de la carrière de celui-ci protégé Vanauld dont il a pu apprécier le courage lors de la bataille sous Groix en 1808. Duperré commandait la frégate *la Sirène*, dont Vanauld était alors le chirurgien. Denys Poisson, membre de l'Institut, originaire de Pithiviers, s'intéresse également à Vanauld, son plus ancien ami, écrira-t-il. Poisson est le cousin d'Adèle Riby par sa mère et celle-ci sait user d'une telle parenté. Autres protecteurs et non des moindres le directeur des Colonies, Edme Jean Hilaire Filleau de Saint Hilaire et l'inspecteur général de la santé Keraudren.

Filleau de Saint Hilaire est né en 1779 à Saint Valéry sur Somme. Après un début de carrière dans l'administration préfectorale de la Charente inférieure, il passe à la Direction des Colonies en mai 1816, est sous directeur de l'administration, puis le 16 février 1826, il est nommé directeur des Colonies. Il occupera le poste jusqu'en 184 ? S'il a les yeux gris et le nez long, dans un visage marqué par la petite vérole, dès ses vingt ans on remarque en lui beaucoup d'intelligence, un excellent ton d'éducation et des talents qui, s'il les cultive, doivent le rendre un jour « un sujet distingué ». Ajoutons que c'est un excellent administrateur et que son bon cœur, uniquement semble-t-il, le pousse à faciliter les grands projets d'Adèle. Elle lui devra bien des passages sur les bâtiments du Roi.

Reste à approfondir le portrait d'Adèle Riby et de madame Lacroix avant d'entrer dans le vif du sujet.

Pourquoi une Pithiverienne, mariée, mère de famille, après qu'elle ait été, en un premier temps institutrice à Pithiviers puis à Paris, fait-elle des études de sage-femme à la faculté de médecine ? Pourquoi part-elle à la Guadeloupe enseigner l'art des accouchements, puis à Panama chercher des remèdes contre la fièvre jaune et ouvrir une école dans la capitale, revient-elle à la Guadeloupe, y donne des cours de réanimation ainsi qu'à la Havane pour se trouver ruinée par le tremblement de terre de 1843, d'où de nouvelles aventures, ici hors du sujet, et mourir à Pointe-à-Pitre en 1874 ?

La réponse n'est pas simple.

Adèle R. est née le vingt six frimaire an VI (16 décembre 1797) à Pithiviers, dans une famille honorable. Son père Pierre Etienne Beauvallet

demeure alors place de l'Union (ancienne place du Martroy). Après avoir tenu un restaurant où se donnaient noces et banquets, il est alors entrepreneur en voitures publiques. Les Beauvallet sont largement répandus dans le Gatinais, soit à la campagne, à Guigneville, Guignonville, Morville, Bondaroy, Escrennes où ils sont cultivateurs ou vigneron, soit à Pithiviers même dans le commerce : charcutier, marchand d'épices ; certains même sont instituteurs en banlieue. Le père d'Adèle, Pierre Etienne Julie est né le 22 mai 1768. Il est lui-même fils d'un boulanger, Etienne Beauvallet, né vers 1730 et de Françoise Delafoy. Lors du mariage de Pierre Etienne Julie, célébré à Saint Salomon, le 9 janvier 1792, son père est décédé (13 septembre 1778), sa mère, présente aux noces, mourra le 12 juin 1793.

Faute de présence paternelle, deux de ses oncles, François, son tuteur et Pierre, son parrain, meunier à Bazinville assistent au mariage.

Pierre Etienne Julie fait un « beau » mariage. La mariée Marguerite Poisson, fille de Pierre Poisson, laboureur à Mespuits appartient elle aussi à une famille largement représentée dans le Gatinais et apparentée à Madame de Pompadour. L'ancêtre Laurent était, en 1496, laboureur à Folleville commune de Dossainville dans le Loiret. Un de ses descendants en ligne directe, Pierre, laboureur à Bondaroy, Boissy la Rivière et Mespuits, aura de sa femme Aimée-Catherine Prévost, une fille Marguerite et cinq frères qui seront présents au mariage de leur petite sœur dont la mère vient de mourir. L'un d'eux, Henry Pierre sera député de Pithiviers, le Vieil à l'Assemblée du Tiers d'Orléans. Le contrat de mariage a été établi par maître Chenard, le 27 décembre 1791, les époux ne seront pas dans la misère. Le marié a reçu 18 000 livres en dot dont 9 000 entrèrent dans la communauté, la mariée 5 000 livres. Son douaire est de 2 500 livres s'il n'y a pas d'enfants à la mort de l'époux. Celui-ci, d'autre part, lui a fait une donation viagère de 9 000 livres s'il meurt sans héritier ou si ceux-ci sont décédés avant 25 ans.

Deux enfants sont nés du couple, la petite Adèle et un fils qui naîtra à Mespuits, le 31 août 1792, dont le destin est ignoré. Peut-être se confond-il avec un Etienne Beauvallet, voiturier en 1816, si l'on s'en réfère à un acte passé devant Popelin, notaire à Pithiviers. Que restera-t-il de la fortune Beauvallet après la révolution et les événements de 1814 ? Sans doute une certaine aisance.

Mais une bonne fée présida sans doute à l'enfance et à l'adolescence de la fillette.

Un peu plus d'un an après le mariage Beauvallet-Poisson était célébré le 6 mai 1793 à Saint Salomon un autre mariage ; celui d'un apothicaire de 25 ans, Etienne François Machard et de Marie Geneviève Victoire Poisson. Les deux jeunes femmes, Marguerite et Marie Geneviève ont approximativement le même âge et sont fort liées.

La seconde qui est née à Dossainville, le 9 octobre 1776 a perdu père et mère très tôt, en 1780 et 1786, et a été élevée par sa grand-mère Louise Lejeune, sous la direction d'un de ses oncles, curé de Chaussy. Elle a été confiée, toute jeune, à deux institutrices d'Orléans, mesdemoiselles Mason et Bataille. Dotée d'une voix ravissante et d'un physique avenant, jolie blonde aux yeux bleus, elle incarnera, le 1^{er} décembre 1793, lors de la fête

qui réunira dans l'ex-église Saint Salomon, le Comité révolutionnaire et la Société populaire de Pithiviers pour la célébration de la déesse Raison, la nouvelle divinité, et fort peu vêtue, y couronnera les bustes de Marat et de Lepelletier de Saint Fargeau. Son mari, le pharmacien Machard est une célébrité locale. Il a fait ses études à Paris. Ne dit-on pas que Marat s'est caché chez lui en 1793. Figurant parmi les premiers adhérents de la société populaire, il a fait partie du Conseil révolutionnaire, joué un rôle important pendant la Révolution à Pithiviers. C'est à sa femme qu'il doit de ne pas y avoir laissé sa tête. Il habite lui aussi place du Martroy. Marie Geneviève Victoire est témoin de l'acte de naissance d'Adèle Beauvallet et son mari sera témoin du mariage de celle-ci à Dadonville le 26 mai 1817. Le couple Machard aura cinq enfants dont une petite fille qui a l'âge d'Adèle. Nul doute que les deux enfants n'aient passé de longues journées au milieu des bocaux de la pharmacie, furetant, écoutant, réfléchissant. Sans doute, toutes petites, y ont elles aperçu Denys Poisson, leur lointain cousin dont la famille habite tout près et son ami, le docteur Vanauld lorsque celui-ci en 1804, y passera à son retour de Saint Domingue, sans doute aussi, Hubert Descourtils, lui aussi revenant de Saint Domingue qui travaillera tout un temps à la publication d'une flore médicale des Antilles, parue entre 1821 et 1827.

Adèle a échappé au choléra, en 1802, épidémie au cours de laquelle sa tante s'est courageusement conduite. Est-ce près d'elle, dans une pension religieuse comme il en existe à Pithiviers, qu'elle a appris à lire, est-ce, en 1810, chez un maître de pension, apprécié de la municipalité pour ses talents sur l'enseignement du latin et autres sciences pour l'instruction de la jeunesse ? Ou a-t-elle été envoyée à Fontainebleau près d'une de ses tantes du côté maternelle, épouse du chirurgien Lenfant, pour y recevoir l'instruction soignée qui lui permettra d'écrire, à 25 ans une brochure sur « le participe français mis à la portée de tous les âges » qu'on lit sans déplaisir.

Pendant une catastrophe s'abat sur la ville dont il n'est pas sûr qu'elle soit sortie indemne.

La campagne de France, en 1814, laissera des plaies profondes dans la petite ville, financières d'abord, on peut évaluer de 450 à 500 000 francs les pertes matérielles. Mais il y a pire. Le 4 avril 1814, un courrier expédié de Pithiviers sur Fontainebleau est arrêté par 200 hommes. L'adjoint au maire de la ville avertit immédiatement les chefs de détachements, cavalerie de la Garde, gendarmerie et artillerie légère qui se trouvent à l'intérieur de la cité et qui partent rapidement à l'exception de 80 hommes du 80^e régiment d'infanterie légère, commandé par un major, brave jusqu'à la témérité. Il a fait savoir qu'il se défendrait, qu'on ne devait pas calculer le nombre des ennemis, et il donne l'ordre de battre la générale malgré l'avis opposé du maire. Pithiviers sera pillée et incendiée mais les Cosaques ne se bornent pas au pillage : « un grand nombre de femmes, même sexagénaires et de jeunes personnes ont été victimes de leur brutalité ». Adèle a 17 ans. Qu'est-il arrivé d'elle ?

Il semble que depuis 1810, les Beauvallet aient quitté Pithiviers pour Dadonville où ils ont une maison de campagne venant de Pierre Poisson, le père de Marguerite.

D'autres soucis seront bientôt à l'ordre du jour. La Restauration entend améliorer le réseau routier. Le conseil municipal se penche sur les chantiers, en cours ou projetés : la route royale d'Orléans à Reims qui doit passer près de Saint Salomon, au risque d'accidents graves, la Départementale qui va de Pithiviers à Montargis et passe non loin de Dardenville sans oublier le chemin vicinal de Pithiviers à Puiseau, près de Bondaroy. Une route neuve est créée entre Pithiviers et Etampes.

A l'occasion de ces travaux, Adèle fait la connaissance d'un jeune chef de chantier, Jean Louis Riby qu'elle épousera le 26 août 1817. Le marié qui fait partie de l'administration des travaux publics depuis 1815 est fils de vigneron, établis depuis longtemps dans la région de Beaugency. Le nom de Riby, si près d'Orléans, fait penser à une ascendance anglaise et à la Guerre de Cent Ans : Orléans, Beaugency... Mais depuis lors, de Blois à Orléans et d'Orléans à Chartres, les Riby se sont multipliés. Le couple se fixe d'abord à Orléans puis s'installe temporairement à Pithiviers. Trois enfants naissent. Henri Jules Adhémar, né à Orléans, le 28 août 1818, mort à Pithiviers, le 24 janvier 1826, Eugène Victor né le 18 février 1820 et mort, comme son frère aîné, dans le berceau familial, Charles Henri Eugène né le 28 décembre 1826 à Pithiviers et mort, marié mais sans postérité semble-t-il, à Vichy le 17 août 1864 après avoir vécu à Pondichery et Chandernagor et épousé une anglaise. En 1827, les chantiers faisant leur chemin, Jean Louis est nommé en Seine et Oise puis en 1829 dans la Seine. Sa femme a mis les premières années de son mariage à profit pour devenir institutrice de degré supérieur et elle fonde à Pithiviers la première institution de demoiselles en uniforme, compose des livres pour ses élèves car « elle n'a jamais voulu comprendre qu'une existence féminine dût être enfermée dans le cercle mari, ménage, enfants. La maîtresse d'école fait tant et si bien que « bientôt les petites filles en sûrent beaucoup plus que leurs parents : langage, habitudes, tournure, tout fut modifié, perfectionné et devint inquiétant pour les institutrices voire même les instituteurs de l'arrondissement », nous apprend un article paru quelques quinze ans plus tard dans le *Petit Courrier des Dames*. Est-ce l'hostilité des parents, celle du corps enseignant local, ou tout autre motif, comme le laisserait croire un passage de son volumineux curriculum vitæ : « Des revers de fortune et des chagrins domestiques lui présageant la nécessité où elle sera bientôt de s'expatrier, elle va s'asseoir sur les bancs de l'École de Médecine » après avoir dirigé quelque temps un nouveau pensionnat, au n° 8 de la place Royale. »

Il faut avouer que la formule qu'elle emploie pour habiller la vérité est sibylline. Peut-être est-elle sincère quand elle écrit avoir voulu mériter la mission promise à la sage femme qui consentirait à partir pour les Antilles françaises. Son mari est alors à Paris ; mais ne semble guère encombrer sa vie.

Deux voies s'ouvrent alors à qui veut devenir sage femme, celle de l'École de Médecine, celle de la Maternité.

Adèle Riby suivra la première. On la verra nous apprend le même article du *Petit courrier des Dames*, « habillée en homme » suivre « les cours de chirurgie et devenir » en deux ans d'une telle habileté qu'elle fut nommée professeur d'accouchement à la Guadeloupe ».

Les archives de la Faculté de Médecine sont plus sobres. Un certificat de la maison d'Accouchement du 14 mai 1829 atteste qu'elle a suivi les deux cours de cette Maison du 14 novembre 1828 au 14 mai 1829, soit pendant six mois. Le samedi 23 mai 1829 elle passe avec succès, devant Durieux, Duméril et Roux, professeurs, deux examens, l'un sur la théorie des accouchements, l'autre sur la pratique, et la voilà diplômée, en même temps sans doute que les 87 élèves inscrites à ce cours. Un des examinateurs, Durieux, l'aura eu comme élève à la clinique d'accouchement créée à son intention au sein de la Faculté en 1823.

Le cours d'accouchement est divisé en trois parties : la première traite de l'art d'accoucher. Outre le cours magistral, et la pratique normale, les élèves y sont exercés à la pratique des accouchements difficiles sur des mannequins et des fantômes(?) Dans la seconde il est traité de l'art de conserver les nouveaux nés, notamment de l'organisation au sein de la mère et des moyens de le conserver, et des maladies des enfants nouveaux nés. Le tétanos y a sa place. Enfin la troisième s'intéresse à la mère, sa grossesse et ses relevailles. Pas question de cours de chirurgie dans le programme mais sans doute a-t-elle pu fréquenter l'amphithéâtre et suivre à titre personnel, des cours l'intéressant : anatomie, physiologie, médecine opératoire ou botanique.

L'esprit ouvert et dans le cadre de ses études de sage-femme la pompe laryngienne présentée en février 1829 à l'examen de la faculté par Madame Rondet devait retenir son attention. Plus jeune qu'Adèle Riby et née en 1800 à Sedan, elle s'est embarquée sur l'*Olympe* pour aller exercer à Buenos Aires. Le navire ayant fait naufrage sur la Côte d'Afrique et transportée à Sainte-Croix Saint-Jacques de Ténériffe, elle s'est fixée à Paris mais souhaite repartir vers la Nouvelle-Orléans ou ailleurs. Peut-être est-ce le souvenir de cet appareil qui poussera Adèle Riby à donner des cours de réanimation, à la Havane, en 1842.

Fréquente-t-elle déjà l'*Athénée des Arts et des Sciences* de Paris qui l'admet au nombre de ses membres en 1833 ? Elle y aura alors rencontré Madame Boivin, première sage-femme à la Maison royale de Santé, auteur du « Mémorial sur l'art des accouchements » qui, à partir de 1812, est un classique en la matière.

Sans doute est-elle déjà en relation avec le Ministère de la Marine et des Colonies. Moins de trois semaines après son succès aux examens, elle s'embarque seule pour la Guadeloupe sur le *Nisus*. Quelle est la part dans ce voyage du gouverneur de la Guadeloupe, des députés de la Colonie Vaublanc et Vermont, de l'inspecteur général Keraudren, de Denys Poisson, de son ami Vanauld, de l'intéressée elle-même qui n'a pas fini de nous étonner, le départ est difficile à faire.

Apparemment plus effacée et sans doute pour ce motif, madame Lacroix sera, pendant un temps, mieux appréciée du corps médical et de l'administration. Veuve du capitaine Lacroix, engagé volontaire le 9 fructidor an X (27 août 1802) elle était originaire du Lot. Son mari qui avait fait campagne en Dalmatie, en Allemagne, en Espagne et au Portugal, avait été blessé en 1806 à Raguse, en 1809 à Wagram mais n'avait que 28 ans de service lors de son décès. Il la laissait donc sans ressource avec deux enfants en bas âge et une mère sexagénaire puisqu'il en aurait fallu 40 pour que sa femme puisse jouir d'une pension. Le préfet du Lot de-

mande donc son admission à l'École des sages femmes qui existe dans l'ancienne abbaye de Port Royal. Y exercent un chirurgien accoucheur en chef, un chirurgien adjoint, un médecin en chef, un médecin adjoint, une directrice, une surveillante chef. Plus de cent élèves sages-femmes y sont formées chaque année. Madame Lacroix obtiendra son diplôme le 25 juin 1833. Elle aurait dû exercer son art dans son Département d'origine mais, écrit-elle au Ministre, elle n'y a plus de famille et n'y trouverait pas une clientèle suffisante. Autre argument pour ne pas retourner en Languedoc, son fils est au Prytané militaire de la Flèche. Sans doute obtient-elle satisfaction du Préfet du Lot mais, après avoir été un temps répétitrice à la Maternité, elle s'embarque non sans peine pour la Martinique, où, depuis le départ du docteur Garnot, les cours d'accouchement avaient cessé. Un passage lui a été octroyé sur le brick le *Nisus* mais l'état de ses finances est tel qu'elle ne peut payer son voyage de Paris à Brest et sollicite un nouveau passage, d'un port moins lointain. Elle l'obtient sur *le Dordogne*.

Une mauvaise surprise l'attend. Outre le docteur Garnot dont la réputation en matière d'accouchement n'est plus à faire, neuf médecins y exercent également cette spécialité. Il n'y a pas de place pour une femme et elle est prête à regagner la France quand, faisant escale à la Guadeloupe, le Président du Conseil de Santé et plusieurs membres de celui-ci la sollicitent de prendre en main les cours d'accouchement dont la titulaire, madame Riby se désintéressait au grand dam du Conseil. Elle adhère à cet projet. Toutefois une incartade de son fils, pensionnaire à la Flèche, la contraint à revenir en France et à y demeurer quelque temps. Ce qui n'a pas l'heur de plaire aux autorités. A sa demande de passage vers les Antilles, on note le 20 novembre 1835 qu'elle était déjà rendue dans les Antilles et qu'elle pouvait y rester. Il lui faut donc expliquer les motifs de son départ de la Guadeloupe, l'exclusion de son fils du Prytané. Grâce à la générosité de la Reine Marie Amélie qui, sur sa cassette, paye 6 mois de pension à ce garçon de 15 ans dans un collège de province, elle peut l'y conduire mais rentrée à Paris, elle y végète alors qu'on l'attend en Guadeloupe. Elle serait même d'accord pour rembourser son passage. Tant de malheurs émeuvent l'administration et le 1er décembre 1835, d'après de nombreux renseignements sur la situation de cette dame et sur les services qu'elle peut rendre à l'humanité, le passage est accordé. Elle sera donc à pied d'œuvre dans les premiers mois de 1836. Le soutien du docteur Garnot qui écrit à son sujet : « Jamais la Colonie ne remplacera Madame Lacroix sous le rapport de la pratique et de la théorie ni du bien qu'elle faisait aux pauvres » s'est montré décisif. La cohabitation entre nos deux sages-femmes durera peu.

Le 4 juillet 1836, le Gouverneur a accordé à Madame Riby dont les fonctions ont cessé le 31 décembre 1835, un passage gratuit pour France sur un bâtiment du commerce. Sans attendre l'accomplissement des formalités, elle embarque à ses frais sur le navire *La jeune France*. Madame Lacroix reste donc jusqu'en 1838 seule maîtresse du terrain. Las ! lorsqu'elles seront de nouveau toutes deux en Guadeloupe, elles réussiront à indisposer le Conseil de Santé par leurs récriminations en haut lieu et l'histoire finira mal.

De 1829 à fin 1835 Madame Riby est donc la seule responsable des cours d'accouchement gratuits. Ceux-ci sont annoncés dans la Gazette

officielle les 10 octobre 1829, 31 octobre 1830, 20 mars 1831 et sans doute ultérieurement. Ils auront lieu à Pointe-à-Pitre, sans doute mieux placée pour attirer les élèves.

Lors de son départ de France, en juin 1829, la sage-femme a reçu du Département pour frais d'établissement, une indemnité de 400 francs qui doit lui être versée lors de son arrivée aux Antilles. Le gouverneur de la Guadeloupe, après avis du Conseil privé est autorisé à augmenter cette somme. Dans une séance de ce conseil antérieur au 27 octobre 1829, il est alloué à « l'impétrante » une somme de 2 000 F. Si l'on y ajoute l'indemnité de 400 francs dont il vient d'être question, c'est donc 2 400 francs qui lui seront alloués pour l'exercice d'octobre 1829 à octobre 1830.

Aurait-elle les dents longues ? Elle se met rapidement à dos l'administration. Ne réclame-t-elle pas qu'on lui fournisse les divers objets d'art nécessaires au cours qu'elle va ouvrir. Le gouverneur qui ne brille pas par son humanité, n'est guère favorable à l'octroi de la demande qui en pré-sage d'autres. A quoi donc est destiné l'argent qu'elle a reçu pour ses premiers frais ? Pour messieurs les membres du Conseil, c'était à elle de se munir du matériel nécessaire (poupée ?, mannequin ?) Elle n'a qu'à imiter la discrétion de M. Duverret, professeur de mécanique, et s'estimer contente. Une solution moyenne est cependant adoptée à l'instigation du Gouverneur. Les 2 400 francs sont maintenus à charge pour le professeur de se fournir des objets d'art en question mais si le cours n'ouvre pas à la date prévue, on lui retirera toutes les allocations dont elle jouit sur la Caisse coloniale. Le Conseil privé, composé de l'ordonnateur Motais, du directeur général de l'intérieur, du Procureur, d'un chef de bataillon, d'un inspecteur colonial et de trois conseillers, n'est peut-être pas le mieux placé pour juger de l'utilité des « objets d'art » utilisés dans un cours d'accouchement. La somme de 2 400 francs semble avoir été reconduite pour la période octobre 1830-octobre 1831. Cependant lorsqu'elle demande en octobre 1831 au Gouverneur le maintien au même niveau de ces indemnités, sa demande se heurte, en Conseil privé, à des observations plus ou moins pertinentes. Une partie du traitement précédent était destinée à couvrir les premiers frais. Ceux-ci sont maintenant inexistantes, le cours est maintenant bien établi. La sage-femme exerce également son art dans le privé et la notoriété qu'elle tire de cet enseignement doit augmenter ses revenus. Le traitement est réduit à 2 000 francs pour la période octobre 1831-octobre 1832. Il en est de même lors de la séance du 27 juillet 1832, malgré les certificats de la Commission et du Conseil de Santé qui appuient sa réclamation et témoignent en faveur des efforts et des succès obtenus par la sage-femme. Elle-même met en balance la misère publique qui l'oblige à des soins gratuits et réduit ses ressources au seul traitement qu'elle reçoit du Trésor. Elle recevra donc du 1^{er} octobre 1832 au 1^{er} octobre 1833 deux mille francs pour lui tenir lieu de frais de local et de traitement.

Est-ce la conséquence d'une nourriture inadaptée ou de la contrariété, elle souffre d'une gastrite chronique et obtient le 4 septembre 1832 un congé de convalescence de 4 mois, confirmé par le Conseil de Santé de Brest, le 13 novembre 1832. Elle s'est embarquée sur l'*Allier*, le 5 septembre, accompagné d'un jeune orphelin qu'elle doit remettre à sa famille. Théodore Buckle. Le voyage a été un enfer, dont elle rappelle le souvenir

dans une lettre à monsieur de Saint Hilaire, directeur des Colonies, du 5 avril 1838 : « mettant à profit ce que huit années d'expérience dans les Antilles m'avaient appris, plus le terrible voyage que je fis à bord de l'*Allier* en 1832 où une épidémie dysentérique nous fit perdre 33 hommes pendant la traversée, desquels diverses autopsies cadavériques furent faites par le chirurgien que j'assistais dans plusieurs de ces cas ». C'était là le douloureux épisode d'un conflit qui avait opposé le gouverneur de la Guadeloupe, le contre-amiral Arnoux, désireux de désencombrer ses hôpitaux, à Mescam, chirurgien de la Marine à bord de l'*Allier*. Malgré le refus, motivé, de celui-ci d'embarquer à son bord de prétendus convalescents, le Contre-Amiral lui enjoignait impérativement d'embarquer ces hommes et de mettre à la voile et Mescam d'ajouter, entre parenthèses, dans son rapport daté de la rade de Brest, le 24 octobre 1832 : « ces vingt malheureux n'existent plus !. »

Mescam connaissait son métier, et malgré le défaut d'objets de couchage et d'une alimentation convenable, l'*Allier* conserva son équipage et ses passagers en dépit de quelques cas de contagion. Et s'il procéda à un certain nombre d'autopsie, il ne les multiplia pas, de crainte de disséminer la maladie. Mais il est muet sur l'aide que lui aurait apportée sa passagère.

Le séjour en France de celle-ci sera bref. Elle ne peut confier son petit compagnon de voyage aux personnes auxquels elle devait le remettre, elles ont succombé au choléra. Elle a été reçue à l'*Athénée des Sciences et des Arts* dans la classe des Sciences, sans doute aussi s'est-elle rendue au Ministère y voir son cher Monsieur de Saint Hilaire pour l'entretenir du mémoire qu'elle vient de rédiger et dans lequel elle présente des considérations sur l'importance qu'il y aurait à former, dans chaque colonie, un nombre d'élèves sages-femmes suffisant pour exercer dans les villes et les campagnes. Cette profession, dit-elle, y a été pratiquée jusqu'à présent par des négresses dont l'ignorance est une cause notable de mortalité pour la population esclave.

Le mémoire va dans le sens du vent même si un annotateur anonyme prétend qu'on ne peut en faire d'extraits à cause de l'incohérence des idées. Il est de mauvaise foi : si le style de l'introduction traduit bien une main féminine, les pages suivantes, même si elles ne sont pas neuves, méritent l'attention.

Après avoir prévenu « que son cœur guiderait sa plume... elle espère éveiller » l'attention de quelques génies du siècle, protecteurs de l'humanité, hommes qui s'associent toujours aux bienfaits, qui s'identifient avec les besoins des autres ». Je saurai, dit-elle, révéler des besoins que l'humanité réclame ». Elargissant le sujet à l'esclavage et à l'abolition de la traite, elle conclut son exorde en disant que : *détruire* n'est pas *améliorer*. Cependant, malice féminine, une note, en pied de page signale, insidieusement, que « les esclaves sont plus heureux et beaucoup mieux soignés à la Guadeloupe que ne le sont en France nos paysans et ceux que le sort a destinés à servir les autres ».

Dans les six pages et demie qui suivent, elle examinera les causes de la mortalité chez les esclaves de traite, qui font que quatre sur dix des noirs arrivés au port meurent, mais aussi celles qui s'opposent au développement de la population noire des îles ; elle en voit trois : 1) le liber-

tinage des nègres, 2) l'ignorance des femmes qui se livrent à la pratique des accouchements, 3) la faiblesse des négresses pour les négrillons auxquels elles ne savent donner d'autres preuves d'attachement qu'un excès de nourriture qui les fait succomber à des gastrites.

Avant de terminer en prêchant pour l'ouverture de cours gratuits d'accouchement, elle sabre en quelques coups de plume les arguments qu'on pourrait ou qu'on lui a déjà opposés : l'incapacité des noirs à l'égard de l'instruction et les difficultés de la langue. Une négresse des Côtes d'Afrique qui savait à peine s'exprimer, a démontré par des manœuvres adroites et soutenues, qu'elle avait étudié avec succès. Quant aux difficultés qu'oppose le créole, elle même, au bout de trois mois de présence en Guadeloupe, pouvait proférer indifféremment ses leçons en créole ou en français.

Le mémoire ne fut peut-être pas inutile. Soumis à Garnot, assurément un homme de cœur, celui-ci déclara qu'il contenait peut-être un brin d'exagération mais que lui-même en Martinique avait vu des négresses fouettées lorsqu'un accouchement s'éternisait, parce que la matrone était persuadée que celles-ci voulaient retenir leur fruit, négrillons atteints du mal des mâchoires (tétanos) par défaut d'hygiène, accidents dûs à des fausses manœuvres. Il rappelait qu'il avait lui-même professé des cours d'accouchement, qu'à l'hôpital de Saint Pierre, il y avait des lits réservés aux femmes en couche pour qu'il puisse joindre pratique et théorie. Mais, flèche du Parthe, il ajoutait que « le service gagnerait à ce que les cours d'accouchement fussent confiés aux médecins des hôpitaux de préférence à des maîtresses sages-femmes. » Enfin, il se proposait de faire réimprimer à ses frais un petit manuel, dégagé de toutes les choses et de tous les mots trop scientifiques. Sa lettre est du 12 février 1833.

En juillet 1833 le Conseil des Délégués des Colonies souhaitait voir communiquer aux gouverneurs des différentes colonies, les vues exposées par Madame Riby ainsi que l'exemple du docteur Garnot à la Martinique. La première édition du petit manuel du docteur Garnot était épuisée, l'auteur offre de le rééditer en le corrigeant et l'augmentant.

Le 21 janvier 1834, le Ministre envoyait une circulaire dans ce sens aux gouverneurs de nos divers territoires. Cependant et ce n'était pas une mince concession, s'appuyant par les services rendus à la Guadeloupe par celle désignée plus haut, il estimait que des femmes dont les capacités auraient été contrôlées, pourraient également être considérées aptes à faire des cours.

Une telle déclaration n'était pas du goût des médecins de Marine, ils s'en expliquent sans vergogne quelques années plus tard.

Est-ce parce qu'elle ne sait plus que faire à Paris ? A-t-elle peur que son absence de Guadeloupe, en entravant la poursuite des cours ne soit sévèrement jugée, le 11 janvier 1833, Adèle Riby demande un passage de retour pour elle et son protégé. Ils lui sont accordés. Cependant elle ne semble pas avoir rejoint l'île avant le second semestre 1833. Son *curriculum vitæ* mentionne simplement à la date du 4 février de cette même année, la publication d'un mémoire sur la nécessité de s'occuper du développement de la population noire aux Antilles et des soins hygiéniques à donner aux enfants ? Sans doute reprend-il, en l'abrégeant, le mémoire

précédent. Quoiqu'il en soit, la question d'argent la projette à nouveau sur le devant de la scène.

Une décision du conseil privé du 27 juillet 1832 lui avait alloué, à compter du 1^{er} octobre 1832 et pour une durée d'un an 2 000 francs à titre d'indemnité de local et de traitement. Cette décision assurerait donc sa matérielle jusqu'au 1^{er} octobre 1833. Un arrêté du Gouverneur, approuvé de l'avis unanime du Conseil, le 8 octobre 1833, reconduit la subvention jusqu'en fin décembre 1834. Pour tenir compte des modifications survenues dans l'organisation budgétaire de la Colonie, l'article 1 de l'arrêté lui accorde pour son local et son traitement, 500 francs jusqu'au 31 décembre 1833 et fait inscrire au programme du budget de la colonie, 2 000 francs pour 1834. Elle devrait être satisfaite, elle ne l'est pas !

Aussi revient-elle à la charge, un mois plus tard, à l'occasion de la session du Conseil privé du 6 novembre 1833. La composition de celui-ci ne varie guère : le gouverneur, amiral Arnoux, président, Motas ordonnateur, Billecocq, directeur de l'Intérieur et Bernard, procureur du Roi. Trois conseillers privés, Ledentu, Aubin et Jabrun sont là ainsi que le lieutenant colonel Massot, et l'inspecteur colonial Bergevin. Le directeur de l'Intérieur leur soumet une pétition de madame Riby demandant augmentation de son traitement et attribution d'une indemnité pour usure de son matériel de démonstration. Les deux demandes sont rejetées d'un avis unanime. L'heure n'est pas aux dépenses. Un vent d'économie semble souffler sur la session : Pour les travaux publics, le nombre d'employés aux écritures est exorbitant, à réduire. Le 24 décembre 1833 on lésine sur les dépenses du culte : certains curés sont au dessous de leur tâche ; le 26 décembre un conseiller va jusqu'à demander la suppression de la gendarmerie ; le 30 décembre on vote un important abatement sur les hôpitaux militaires.

Puisque la rétribution de ses cours ne couvre pas ses dépenses, la dame s'organise différemment. Elle avait obtenu à son arrivée en 1829 par une décision parue dans la Gazette officielle n° 56 du 10 octobre, l'autorisation d'enseigner dans la colonie, la lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, l'histoire sainte et coetera. Sa vie, en 1834 et 1835, aura désormais deux pôles : l'un axé sur l'enseignement primaire, l'autre sur celui de l'obstétrique : et tout d'abord son institution pour les « jeunes demoiselles » située rue de l'hôpital. Les cours ont lieu de huit heures du matin à quatre heures du soir, sauf les jeudi et dimanche. Elle y enseigne elle-même la langue française, la géographie, la mythologie, l'histoire, le dessin et la musique. Une maîtresse adjointe assure la surveillance. Un bulletin scolaire mensuel rend compte des progrès et la distribution des prix doit être la base de l'émulation. Puis de dix huit heures à vingt heures, elle va donner ses cours de clinique d'accouchement pour les « libres ». Une journée bien remplie mais on a l'impression que, depuis son retour de France, le cœur n'y est plus. La juge-t-on trop intéressée, trop chimérique de croire que la méconnaissance de la langue française par ses élèves sages-femmes ne constitue pas un obstacle à un enseignement fructueux : la mise à la retraite de Vatable qui entraîne à la tête du conseil de santé la nomination de Cornuel, le départ de Vanauld pour Basse-Terre en 1835, enfin le passage éclair de madame Lacroix que bon nombre de médecins ne seraient pas fâchés de voir à sa place, autant de signes de vent contraire.

Si elle peut considérer que la diffusion de son Mémoire, en 1834, vers les anciennes colonies est un succès, il n'en reste pas moins qu'elle a dû bavarder à tort et à travers ; grossissant le moindre incident de son existence, noyade au Havre et naufrage en Angleterre sur la route du retour, affichage de sentiments esclavagistes, rentrée en Guadeloupe. Une idée mûrit dans sa tête : « Puisqu'on ne veut pas que je fasse ici tout le bien que je pourrais et désirerais faire, il est inutile que j'y reste. La Nouvelle-Zélande proclame son roi, reçoit sa constitution, arbore son drapeau, elle appelle la civilisation de toutes ses forces, il faut se hâter d'y courir. Rien ne sera beau comme de voir ce peuple sortir de sa torpeur. Déjà il a des presses. Le progrès social ne marche pas là, il vole. Mon fils n'a pas encore besoin de moi. Je veux être témoin de cette révolution que le sang ne souille point et je vais à la Nouvelle Zélande. Ne vous inquiétez pas, j'y vais par le couchant : en traversant l'isthme de Panama il n'y a guère plus de deux mille lieux ! » écrit-elle à une de ses amies, le 15 juin 1835.

Nul doute qu'elle n'ait rencontré, en Guadeloupe, dans les années 1830, Charles Hypolite, baron de Thierry qui y séjourna quelque temps. Celui-ci, fils d'un émigré français, élevé à Londres, s'était mis en tête de se tailler un royaume en Nouvelle Zélande afin de consacrer la fortune qu'il tirerait de ses sujets, au percement d'un canal dans l'isthme de Panama. En 1835 il avait quitté la Guadeloupe et se trouvait à Tahiti d'où il « mettait au point une déclaration fracassante à propos de sa souveraineté sur les îles de la Nouvelle Zélande ». Les échos en parvinrent à la Guadeloupe, à point pour nourrir les rêves de la sage(?)-femme, sans doute faut-il y voir l'origine du voyage qu'elle allait entreprendre vers Panama, quelques mois plus tard.

Quelle confiance peut-on accorder à cette hurluberlue et n'est-il pas plus sage pour l'administration et puisque l'occasion s'en présente en la personne de madame Lacroix, de se fournir d'une remplaçante ? L'affaire est quasiment conclue lorsque les incartades du jeune Lacroix à la Flèche forçent sa mère à regagner Paris. Ce n'est que partie remise.

Madame Riby enseignera donc encore en 1835, puis se mettra, avec l'appui du fidèle Saint Hilaire en vacances de la Colonie pour un an et demi. Cependant elle ne dépassera pas Panama. Mais là aussi quel triomphe, dont fera foi « Los Amigos del Pays » n° 71 dans son numéro du 1^{er} janvier 1838.

Depuis de longues années, elle s'est intéressée à la vaccine. Elle a continué à la Guadeloupe et a reçu le premier mars 1835 la médaille d'honneur du ministère de la Marine et des Colonies pour la propagation de la vaccine dans l'île. Elle ne fait qu'adhérer à l'œuvre entreprise depuis l'an X. Cette année là, le 29 fructidor (16 septembre 1802), le ministre de la Marine, Decrès écrit à son collègue de l'Intérieur : « D'après ce qui paraît reconnu des avantages de la vaccine, mon cher Chaptal, il serait bien essentiel d'en porter l'usage aux Colonies et notamment à l'Île de France. De là le besoin d'une instruction sur le moyen de procéder à son usage, de là surtout le besoin de pourvoir au transport efficace du vaccin. » Le 16 mars 1803, après avis du ministère de l'Intérieur et du comité central de Vaccine, une instruction était rédigée qui traitait de la partie essentiellement pratique de la vaccination, et envoyée aux préfets coloniaux. Le livre de Husson intitulé : recherches historiques et médicales sur le

vaccin y était joint. Les préfets maritimes des 3^e, 4^e, 5^e, 6^e régions étaient chargés d'assurer le transport sous verre ou sur ???.

Les résultats, du moins à la Guadeloupe, passèrent l'espérance. Le 27 janvier 1819, le comte de Lardenoy, gouverneur de la Guadeloupe informe le Ministre que le vaccin est répandu dans la Colonie depuis 1804 et que la petite vérole a cessé, depuis longtemps, d'y faire des ravages. Il ne négligera rien pour seconder les intentions du gouvernement à cet égard et se dispose notamment à établir des comités de vaccine à la Basse-Terre et à la Pointe-à-Pitre ». A sa lettre étaient joints un rapport du Conseil de Santé et un mémoire de M. Amic sur la matière. A preuve de l'intérêt que la Guadeloupe toute entière porte à ce combat, il signale un tableau que Mr Roustagnenc, sous-préfet, a fait peindre et qui représente le bouton vaccinal dans toutes ses périodes, chez le blanc, le mulâtre et le nègre. Le 14 juillet 1819, c'est au tour de Keraudren d'entrer en lice à propos d'une note de Moreau de Jonnes sur la *variole des Antilles*. D'après ce dernier, les quelques échecs constatés sur des individus prétendument vaccinés sont dûs au fait qu'ils ont été vaccinés par d'autres personnes que des gens de l'art. De là à interdire la pratique aux personnes étrangères à l'art de guérir, il n'y a qu'un pas que Keraudren se refuse à franchir. Bien au contraire, « on doit plutôt les inviter à se livrer à cette salutaire pratique qui ne sera vraiment populaire que lorsqu'elle sera dans les mains de tout le monde. »

Le *Journal commercial et politique de la Pointe à Pitre* s'en mêlera le 9 mars 1820 en publiant un avis du Gouverneur, favorable à la vaccination, ce « moyen si favorable à l'accroissement de la population dont il devient essentiel de s'occuper depuis les changements survenus dans nos rapports commerciaux avec l'Afrique. Ces considérations feront sans doute partager « à Messieurs les habitants » la sollicitude de son Excellence le ministre de la Marine et des Colonies pour l'adoption générale d'une méthode aussi évidemment utile à la Conservation des Hommes. Ah, qu'en termes galants, ces choses là sont dites !

Adèle Riby, délivrée de toute obligation à l'égard de l'enseignement, allait mettre sur pied un nouveau projet et l'enrichir au fil des jours.

L'impatience la brûle. Le gouverneur lui a accordé un passage au frais du Roi sur un bâtiment du commerce. Sans même effectuer les démarches prescrites, elle s'est embarquée au début de Juillet sur la *Jeune France*, capitaine Chaigneau. Le premier septembre 1836, logée 55 rue Meslay, elle écrit au ministre de la Marine pour demander le remboursement du passage et l'indemnité de lit de bord.

Las, dans un premier temps, au lieu des six cents francs espérés, elle n'obtient que cinq cent trente trois francs. Elle réclame et obtient les 50 francs d'indemnité.

C'est déjà un point acquis. Le 15 novembre 1836, dans une nouvelle lettre au Ministre, elle expose qu'elle veut se rendre à Chagres pour de là passer à Panama. Elle a envoyé le 2 juin 1836, écrit-elle, aux autorités panaméennes du virus vaccin dont elles lui ont accusé réception. Mais elles implorent son assistance « pour les aider à triompher du terrible fléau qui moissonne les habitants de cette malheureuse contrée. » Elle avait pu, continue-t-elle, « par des soins multipliés conserver longtemps le virus

vaccin à la Guadeloupe, tandis que la Martinique en était privée ». Depuis qu'elle a quitté ces contrées, il manque partout. Alors le Ministre ne pourrait-il pas la commissionner « pour porter le nouveau vaccin, fourni par le docteur James, à la Guadeloupe et à la Martinique ? avec mission de transmettre les nouvelles expériences et le mode de conservation. Cela justifierait un passage gratuit sur un navire de commerce au départ de Bordeaux, où l'hébergement ne lui coûterait rien.

Pourquoi s'arrêter en si beau chemin ? Le Ministre ne pourrait-il pas demander à l'amiral Masson, chef de la station, d'assurer son passage vers Chagres sur un bâtiment de l'Etat.

Bien sûr, si ses moyens pécuniers le lui permettaient, elle n'aurait pas l'indiscrétion de faire cette demande. Mais elle « ne possède qu'un vif désir de se rendre utile à la Science et à l'humanité, un courage à toute épreuve (*c'est vrai*) et une persévérance sans borne. » Exempte d'ambition, elle « ne demande pas d'appointement, persuadée que partout où l'homme trouve la terre, la Providence y a placé de quoi le nourrir. »

Fin novembre le Ministre accède en partie à sa demande. Un passage gratuit pour la Guadeloupe lui est accordé, à la table de l'Etat major, sur un bâtiment qui partira de Brest. Le 22 décembre, une lettre signée de Saint Hilaire lui enjoint de se rendre immédiatement à Brest, où le préfet maritime pourvoira à son embarquement.

Lorsqu'elle arrive à Brest la *Dordogne* était partie depuis 4 jours. Passage lui est assigné sur la *Loire* mais celle-ci doit encore rester quinze ou vingt jours sur rade, en admettant que les vents ne soient pas contraires. Pourquoi le Ministre n'en hâterait-il pas le départ ?

Croire qu'elle perd son temps serait mal la connaître. Le vaccin manque à Brest alors qu'il y a épidémie de variole à Quimper. Elle va vacciner avec le *cow pox* qu'elle emporte vers Panama, quelques enfants qui lui ont été procurés par des médecins civils.

Toujours docte, elle profite de cette récente expérience, pour signaler à Saint Hilaire, bien qu'elle sache que le sujet n'est pas du ressort de celui-ci que le vaccin « ici comme ailleurs, n'offre plus les mêmes traces de cicatrices et ne suffit pas toujours pour préserver de la petite vérole dans une épidémie, preuve que partout le vaccin a dégénéré depuis une dizaine d'années. »

Conclusion : « il serait bon de renouveler le vaccin dans tous les ports de mer » et elle se trouve heureuse d'avoir pu y contribuer pendant son court séjour à Brest.

Sans doute la traversée Brest – la Guadeloupe fut-elle sans histoire. Après un court séjour dans l'île, elle reprenait la mer le 13 mars 1837, en direction de Chagres à bord du *Fabert*. Cet aviso-brick allait connaître un triste destin puisqu'armé à Rochefort le 23 juin 1836, il disparaissait corps et bien, après une escale en Jamaïque à la fin de décembre 1837.

Il était commandé par le lieutenant de vaisseau Pardeilhan Mezin, né à Pau en 1797. La quarantaine, une carrière honorable derrière lui, des notes de 1825 le disaient digne de passer lieutenant de vaisseau par « son instruction, sa conduite, ses principes et son dévouement au Roi. » Sans doute en fonction de ses qualités il se voyait confier, en 1836, par le dé-

partement des Colonies, une mission dont l'objet était d'observer l'exécution du bill relatif à l'émancipation dans les colonies anglaises. Parti de l'île d'Aix le 3 août 1836, on devait le voir à Cayenne, Fort d'Amsterdam, Paramaribo et Demerari pendant le second semestre 1836 puis à la Barbade, au Fort-royal de la Martinique, à la Guadeloupe, la Guayra et Chagres, où il arrivait le 27 avril.

Une mission d'un autre ordre lui avait été confiée. Dans le courant du mois de juillet, le gouverneur de la Guadeloupe informait son ministre « du besoin qui se faisait sentir à la Guadeloupe de nouveaux plans de cannes pour remplacer les espèces dégénérées » qu'on y trouvait à l'époque. Le 7 août 1827 le Ministre faisait savoir qu'il avait écrit aux gouverneurs de Bourbon et de la Guyane française pour faire passer à la Guadeloupe des plans et des graines de la canne jaune de Batavia ». Le gouverneur de Cayenne était prié d'y joindre des plans de la canne d'O'Tahiti. Cependant la même déficience ayant lieu à la Martinique, le gouverneur signalait qu'une espèce, cultivée sur les bords de la Plata, pourrait être avantageusement introduite dans sa colonie.

Après longue réflexion, le 28 juin 1836, le Ministre écrivait au gouverneur de la Martinique pour l'inviter à profiter des mouvements de la station des Antilles pour rechercher des plans de cochenille fine, vanillier du Mexique, cacao de Caracas, Népal, quinquina, salsepareille et d'accréditer près des agents consulaires un officier chargé de cette mission. Le gouverneur semblait avoir pris les devants dans une lettre du 24 juin n° 308 où il mettait son supérieur au courant des mesures prises pour obtenir une importation des plans de la canne à sucre d'O'Tahiti. Le *Fabert* allait arriver à point pour remplir cette mission et Pardeilhan en être chargé. Est-ce par crainte de l'insalubrité reconnue de la région ou pour toute autre raison, nous ne le saurons jamais, mais il en chargea officiellement Madame Riby par lettres « authentiques », écrit-elle dans son curriculum.

La ville de Chagres, très malsaine, n'était qu'un amas de huttes éparées, au milieu de la boue, sur une plage très marécageuse. Et quelles huttes... quelque chose comme les misérables gourbis qui servent d'abris aux arabes dans la plaine de la Mitija. « Dans ces abris en roseaux couverts de feuilles de palmiers vivaient 350 à 400 créatures humaines, dénuées de tout, ignorant de la civilisation toute chose, minées par la fièvre intermittentes et dévorées de la lèpre. »

On comprend que Pardeilhan, peut-être par crainte de la contagion pour son équipage, n'ait pas eu envie de débarquer. Du 5 au 19 mai, sa chargée de mission parcourait les abords immédiats de Chagres, réunissait 1 500 pieds de cannes à sucre dites d'O'Tahiti, surveillait leur mise en caisses (20) qu'elle faisait livrer le 19 à bord du *Fabert*, alors en rade de Navy-Bay. Le tout arriva-t-il à bon port ou en bon état, on peut penser que non. Le 8 novembre 1839, le ministre informait le gouvernement de la Martinique que des instructions avaient été données à Messieurs Guilain et Lavaud pour le renouvellement du caféier d'Arabie et de la canne d'O'Tahiti, et le *Fabert* avait coulé corps et biens.

Si, à vol d'oiseau, Panama et Chagres étaient séparées par un peu plus de 65 kilomètres, le voyage était loin d'une partie de plaisir. Le parcours pouvait s'effectuer, selon la saison, totalement à dos de mulet ou

en pirogue sur la rivière de Chagres jusqu'à Gorgona ou Cruces selon l'humeur du voyageur puis à nouveau à dos de mulet. Quel que fut le mode de transport employé, madame Riby mit environ 15 jours pour le parcourir. Le 5 juin 1837, nous dit-elle, à la demande des autorités, elle ouvrait, sous le nom d'Ecole française une classe de jeunes demoiselles, sa spécialité !

Le 1^{er} janvier 1838, « Los amigos del Pais », journal de Panama publie un entrefilet élogieux concernant l'examen subi en Français par les élèves de Madame Riby, groupées dans « l'Ecole française, véritable succès au bout de six mois d'études et triomphe pour la méthode employée par l'enseignante, la méthode Jacoto. L'ex-sage-femme, un instant institutrice, a déjà abandonné la fêrule pour le bâton de l'alpiniste. Son plan n'était-il pas, une fois de plus, d'être utile à l'humanité.

Elle s'en explique abondamment auprès de Saint Hilaire, dans une lettre datée de Pointe à Pitre, le 5 avril 1838. N'est-ce pas lui qui a protégé son « projet de voyage pour porter à Panama les bienfaits de la vaccine... Il est si doux de prouver à l'homme que l'on révere qu'il ne s'est pas trompé dans la distinction dont il nous a honoré ». Outre les bienfaits de la vaccine, n'a-t-elle pas tenté d'implanter dans ce pays, les mœurs, les usages et surtout la langue française.

Mais, en réalité, tel n'était pas le but de son voyage. Marquée par huit années d'expérience dans les Antilles, par la tragique traversée de l'Allier en 1832 où meurent trente trois hommes d'épidémie dysentérique, elle a voulu « étudier sérieusement cette maladie dans ces climats si semblables à nos Antilles, le mode de traitement le plus heureux dans ces affections ». Elle a été « témoin de nombreuses guérisons » et atteinte de cette maladie mortelle, elle ne s'en est tirée qu'à l'aide du traitement du docteur Garcia. Celui-ci a écrit un mémoire qu'elle vient de traduire et qu'elle veut lui dédier comme au « seul homme peut-être qui placé si haut, avez distingué le vermicéau qui désireait se rendre utile et lui en avez procuré les moyens. »

Amoureuse de son étoile (qui ne le lui rend pas sinon par une admiration désintéressée), madame Riby joint « un autre texte non moins important sur le *Cuichumculli* ou *Jovidium Marensii*, plante nouvellement découverte sur les pics du Cuimboroso et employée comme unique spécifique dans la lèpre, maladie non moins terrible aux Antilles que la première. » Elle est d'ailleurs en grande correspondance avec le docteur Bancroff, doyen des médecins de Londres, alors à la Jamaïque, qui l'initie à ses succès et la gratifie de toutes les observations qu'il a pu faire depuis 3 ans sur le sujet.

Son voyage de retour, sans doute sur un bâtiment officiel, lui permet de s'arrêter à la Jamaïque pour lui montrer une racine du *Jovidium* acquise à grand prix. Nous ne saurons pas les fastes de la réception qui l'attend mais elle a eu la joie, « au milieu d'une population anglaise, d'y entendre porter une santé à la prospérité de la France et à son union durable avec sa rivale, l'Angleterre ». Le 16 mars, elle est à la Guadeloupe, met à la disposition d'un médecin, le docteur Petra, la plante précieuse qui lui « avait coûté tant de fatigue, de persévérance et d'argent afin qu'elle puisse être expérimentée ».

Vingt jours après, les malades auxquels on l'a administrée, s'en trouvent bien. « Si un succès complet couronne son espoir, le Conseil de Santé, probablement en rendra compte au Ministère à moins que la côterie ne s'en mêle comme par le passé. »

Adieu les vastes horizons, le pic du Cimboroso, Panama et la Jamaïque, Garcia et le docteur Bancroff, adieu temporairement du moins l'enseignement de l'obstétrique puisque madame Lacroix a pris sa place. Dans un premier temps, et sans doute continuant à enseigner mais à titre privé, elle enfourche son nouveau dada, envoie au département quatre onces de Cuichunculli pour le faire expérimenter par la faculté sur des maladies de la peau, traduit un mémoire sur l'éléphantiasis et l'application de l'asclepia gigantea, plante très commune aux Antilles pour la guérison des vieux ulcères des nègres. La médication est rendue publique, et dans l'intérêt de tous, le mémoire est distribué gratuitement.

Sur sa lancée, elle traduit une œuvre de Bancroff et souhaite faire imprimer sa traduction aux frais de la Colonie, mais le conseil de Santé a eu vent de l'affaire. Cornuel écrit à l'ordonnateur, il se montre réticent. Avant d'engager des frais, il faudrait connaître les premiers résultats de l'essai entamé sur une femme lépreuse indigente, et puis, ce qui réussit là, ne réussit pas forcément ici. Que vaut la traduction ? est-il bien nécessaire de faire cette impression en Guadeloupe alors que l'impression serait moins cher en métropole. Conclusion : Wait and see (comme dirait Bancroff).

Cependant, peut-être sur injonction de Paris, les choses bougent. Le 14 juin 1839, madame Riby se rend à l'hôpital (de Basse-Terre, sans doute) avec trois médecins, Daver, Vanauld et Cornuel, « pour s'occuper avec eux des expériences à faire sur l'efficacité de la plante importée par elle de Panama ». Les autorités de la Désirade auxquels demande avait été faite de sélectionner un sujet idoine dans la léproserie, ont envoyé un lépreux mais vérification faite par les médecins, il ne présente pas tous les symptômes de la maladie qu'on cherche à guérir. Ce résultat serait-il obtenu, ne pourrait-on élever des doutes sur la nature du mal dont il souffrait. Un habitant de Basse-Terre, mulâtre, pourrait faire l'affaire. Finalement c'est une jeune mulâtresse, Anne Marie, qui sera choisie. Le directeur de l'Intérieur sera tenu régulièrement au courant de l'expérience mais on peut d'ores et déjà penser que les quatorze onces et trois gros destinées à l'épreuve ne suffiront pas. Il en faudrait le double ou le triple ainsi que des débris de la plante pour en faire une lotion pour laver les plaies. Cependant l'expérience sera menée cahin, caha pendant onze mois. Au début du traitement, la malade a éprouvé des coliques, un amaigrissement considérable, ses ulcères sont devenus douloureux, la peau est rugueuse, les tubercules dans le même état. Si progrès il y a, ils ne peuvent qu'être lents. L'état de la malade s'améliorera cependant avec quelques rechutes. Mais la poudre vient à manquer malgré l'invitation du Gouverneur, adressée à Adèle Riby le 26 novembre 1839 « d'explorer le volcan de la Souffrière à l'effet de s'assurer que cette plante ne s'y trouvait pas. »

Le 14 mai 1840 décision était prise de faire sortir Anne Marie de l'hôpital. Son état s'était pourtant sensiblement amélioré mais faute de poudre de Cuichumcully, « elle est depuis longtemps abandonnée aux

seuls soins de la nature. » Les frais considérables qu'occasionnent la malade sont en pure perte ! *Exit* Anne Marie.

Exit également un nommé Terrien qui avait été soumis depuis août 1839 à des expériences par les sels aurifères, et par d'autres moyens non précisés. Et pourtant, sans être entièrement guéri, le malade avait donné de belles espérances de succès, jambes et bras dépouillés de l'ichtyose, ulcères des pieds cicatrisés, l'aspect de certaines parties de la peau et du visage indiquaient que le mal n'était pas complètement disparu mais « l'inconduite extrême de cet homme, son indocilité constante et incorrigible ne permettaient pas d'espérer un succès plus complet. » Il sera donc renvoyé, à la même date, au dépôt de la Désirade. Il semble cependant que sage-femme et corps médical aient attribué au Cuichumcully quelques vertus curatives.

Mais, tandis que se déroulaient ces expériences, un psychodrame se déroulait entre les membres du conseil, la haute administration et les sages-femmes. Paradoxalement, ce furent elles qui déclenchèrent l'orage qui devait les emporter.

Le 10 juin 1835, madame Riby avait informé le Conseil de Santé que deux élèves sages-femmes qui avaient accompli les deux années d'études prescrites désiraient passer leurs examens avant l'hivernage. Cornuel à son tour rendait compte aux services administratifs et le 8 juillet 1835 quatre sage-femmes comparaissaient devant leurs juges. Joséphine, une esclave de Port-Louis était reçue. Un certificat de capacité lui était remis, susceptible d'être converti en diplôme si elle obtenait sa patente de liberté. Deux élèves, Thérèse Adélaïde Vernet et madame Arsonneau, devraient se représenter à nouveau après un délai de six mois. La dernière élève Linette François, âgée de plus de 60 ans était renvoyée aux Calendes. La formation coûtait cher à la Colonie.

L'arrivée de madame Lacroix se situe dans les premiers jours de janvier 1836. Son premier soin doit être d'obtenir des subsides de la colonie. Sans lui être refusés, il semble cependant qu'ils aient été assortis d'une condition dirimante : l'enseignement doit être donné alternativement à Basse-Terre et à Pointe à Pitre. Or Pointe à Pitre, ville commerçante, offre une clientèle privée que n'offre pas la capitale administrative. Les cours commenceront assez tardivement puisque, le 23 septembre 1837, le Conseil de Santé se refuse à examiner ses élèves qui n'ont pas deux ans de formation.

Le 12 juin 1838 un diplôme de sage-femme est remis à Cydalise Eloi. Si examen il y a eu, il s'agit, semble-t-il d'une simple formalité. Cydalise exerce son art depuis longtemps. Toutefois une cession est prévue pour le 14 juin de la même année.

Fin 1839, les choses se gâtent. Madame Riby continue à préparer à titre privé, des élèves sages-femmes pour l'examen. Celles-ci ne suivent pas les cours officiels. Madame Lacroix, professeur en titre s'en offusque et Cornuel lui donne raison dans une lettre du 26 décembre : « Je pense avec vous, Madame, que ce serait décourager les élèves du cours public d'accouchement que d'admettre à l'examen du Conseil de Santé, à l'effet d'obtenir le diplôme de sage-femme, toute personne qui voudrait s'y présenter sans avoir préalablement assisté au cours. »

Seules deux exceptions peuvent être admises : soit le candidat justifie par des certificats légaux d'études faites dans une faculté de France, ce qui est le cas de madame Lacroix, qui avait été répétitrice du cours d'accouchement à l'hôpital de la Maternité, à Paris, soit il est de notoriété publique que la candidate exerce depuis de longues années dans la colonie la profession de sage-femme et qu'elle désire se pourvoir d'un titre légal pour se livrer à cette profession. Cydalise Eloi avait suivi à la Martinique les cours du docteur Garnot et fourni des certificats émanant de médecins de Saint Pierre et de Pointe-à-Pitre.

Le président du Conseil de Santé, le 31 décembre 1839, met au courant le directeur de l'Intérieur en lui transmettant la lettre de madame Riby qui a déclenché l'affaire. Il revient sur l'histoire des cours d'accouchement en Guadeloupe, et décrit la sage-femme idéale, capable d'assister les femmes en couches dans les circonstances ordinaires et de discerner de bonne heure les occasions dans lesquelles la présence d'un médecin pourrait être indispensable.

« Sous ce rapport », ajoute-t-il, « il est donc nécessaire de recevoir au cours public le plus d'élèves possibles, et par conséquence de favoriser par tous les moyens celles qui s'y présentent... Deux années d'études, sous la direction du professeur d'accouchement sont exigées de ces élèves. Il est évident que ce serait décourager en même temps elles et le professeur qui les dirige que d'admettre aux examens du Conseil des personnes qui n'ayant pas été soumises à cette formalité, ne présentent pas au moins des titres constatant une instruction approfondie ». Il en profite pour rendre hommage à madame Lacroix et donner, sans la nommer, un coup de patte à madame Riby : « Jamais aucun candidat, écrit-il, ni avant, ni depuis l'admission de madame Lacroix, ne nous a offert de plus sûres garanties. Cornuel concluait sur la nécessité de rester ferme sur le principe des deux ans d'assistance au cours public. Tout au plus admettait-il que Madame Angely et Celanie, si leur niveau le leur permettait, puissent se présenter avant deux ans.

Mais un autre orage, et de taille celui-là, plane sur les deux dames, plus ou moins lié au faits rapportés plus haut.

Par une lettre du 19 juillet 1839, le Ministre demande des explications au Gouverneur. Madame Riby et madame Lacroix viennent, chacune en ce qui la concerne, de s'adresser au Département. D'une façon générale, elles se plaignent de messieurs les officiers de santé en chef (à n'en pas douter Cornuel, Vanauld mais, sans être en chef, Amic fait peut-être partie du groupe).

C'est par suite de ces désagréments que madame Riby a cessé de se livrer à l'exercice des accouchements pour s'occuper de vaccination, et des moyens de guérir la lèpre. Elle souhaiterait une distinction honorifique (comme elle n'a pas précisé laquelle et qu'elle ne saurait penser à la Légion d'honneur, le Ministre, hypocrite, est tout prêt à lui octroyer une quelconque médaille). D'ailleurs la Société de Vaccine, dans une séance du premier trimestre 1839 vient de lui décerner une médaille en argent, au Gouverneur de la lui remettre avec des éloges sur le zèle philanthropique dont elle est animée (on reconnaît là, sous jaçant, le style de Saint Hilaire).

Quant à madame Lacroix, elle se plaint d'avoir été obligée de passer de Basse-Terre à Pointe-à-Pitre. Le Ministre n'ignore d'ailleurs pas les obstacles mis par les Conseils Coloniaux aux vues de l'Administration. Cependant, en 1838, cinq élèves de sa classe ont été reçues après des examens qui avaient valu aux impétrantes comme à leurs professeurs de nombreuses félicitations notamment de la part du docteur Cornuel. Alors ? Et le ministre de conclure « il serait fâcheux, Monsieur le Gouverneur, que de tels résultats fussent compromis par des froissements d'intérêt et d'amour propre ou pour tout autre motif. » Laisant de côté les plaintes de madame Riby, il prie le gouverneur de prendre personnellement connaissance des réclamations de madame Lacroix et si elles sont fondées, d'adopter les mesures que l'état des choses lui paraîtrait nécessiter.

Le 19 décembre 1839, le gouverneur Jubelin mettait les choses au point pour son Ministre : madame Riby n'a pas renoncé à exercer l'art des accouchements, elle s'y livre dans l'intervalle de ses voyages aux îles. Si le Conseil colonial a supprimé l'allocation qu'il lui donnait pour l'entretien de ses cours, c'est à la suite d'insinuations plus ou moins fondées dirigées contre elle. Sept de ses élèves seulement ont été reçues par le Conseil de Santé de la Basse-Terre. Quant à la commission de santé de Pointe-à-Pitre si elle a eu à s'en plaindre, ce n'est pas en raison de son enseignement, il faut le rattacher à des relations de société, à des circonstances de la vie privée ! La phrase laisse perplexe. Est-ce une allusion à d'éventuelle relations avec Vanauld qui prend de l'âge, Amic qui est plus jeune qu'elle ou un autre, Thévenot, mystère ? Ils ont tous servi à Pointe-à-Pitre. S'agit-il des « agitations de son existence quelque peu nomade ? »

Le gouverneur Jubelin est cependant un homme honnête (ou prudent). Il loue le zèle de madame Riby pour la propagation de la vaccine, pour la façon dont elle suit les expériences sur le Cuichumculli, mais affirme qu'elle reçoit de l'administration d'incessantes preuves d'intérêt. D'ailleurs il va demander une médaille pour elle.

Passant à madame Lacroix qui a fait recevoir cinq élèves, ce n'est pas par suite de tracasseries qu'elle a quitté Basse-Terre... Les rapports du Conseil de santé avec elle ont toujours été excellents pour tout ce qui était relatif à l'art qu'elle professait. Si elle a sollicité vivement l'accomplissement de la condition mise dans la discussion devant le conseil colonial au rétablissement des cours d'accouchement et qui voulait que le cours fut ouvert alternativement dans les deux villes, c'est pour des considérations toutes personnelles. Elle espérait retrouver à Pointe-à-Pitre une clientèle qui allait s'amenuisant à Basse-Terre.

Nonobstant le peu de fonds des réclamations de ces dames, conclut le gouverneur, la protection de l'administration ne leur manquera pas.

Si l'intervention du Département fut bénéfique pour madame Riby, elle ne semble avoir apaisé ni madame Lacroix ni ses adversaires.

L'expérience tentée sur la mulâtresse Anne Marie avec le Cuichumculli avait, en effet, paru suffisamment intéressante pour que le Conseil colonial, sans doute sur un rapport de Cornuel lui vota des subsides (3 000 francs) ainsi qu'un passage aller et retour sur les bâtiments du Roi pour se rendre à Chagres négocier une nouvelle quantité de la racine, suffisante

semblait-il d'après l'expérience précédente, pour entraîner la guérison. Les indigènes avaient-ils augmenté leur prix, madame Riby pensa qu'une part de cet argent récompensait ses services passés ou à venir et qu'elle en avait la libre disposition, quoiqu'il en soit, partie le 11 janvier 1840, elle était de retour vers le milieu de la même année mais la quantité directement utilisable pour la malade beaucoup moindre que celle espérée et les résultats encore plus incertains. Il est vrai que, grande dame, elle avait donné à Cornuel du précieux produit et envoyé des échantillons de la plante au Département pour que ceux-ci soient soumis à l'examen du ministère de l'Agriculture et de l'Académie royale de Médecine. L'administration renacla. C'étaient 4 000 francs au total qui avaient été consacrés à cette affaire. « Il fallait désormais s'en tenir là ». Cependant, si on mettait cette plante de nouveau à la disposition du Conseil, celui-ci, dans un but d'humanité et de progrès s'empresserait de reprendre les expériences (18 mars 1842).

À l'époque où Cornuel écrivait ces lignes, madame Riby, après un séjour à Paris entre septembre 1840 et la fin mars 1841, était rentrée en Guadeloupe pour s'y livrer à divers travaux intéressant l'art de guérir. Les démarches faites tant auprès du ministère de l'Agriculture que de l'Académie de Médecine pour obtenir leur avis sur le Cuichumculli, n'avaient pas encore abouti. Il sera d'ailleurs négatif. Les sollicitations de l'intéressée auprès de divers ministères pour obtenir une place lui convenant n'avaient pas eu plus de succès. C'était donc aux frais du Roi qu'elle continuait ses pérégrinations, vers la Guadeloupe d'abord puis la Havane ; n'avait-elle pas été nommée patronesse de la Société des Naufrages et chargée de fonder une section à la Guadeloupe par le marquis de Grouchy. En mars 1842 à la Guadeloupe, en mai de la même année à la Havane, se souvenant sans doute de la pompe de Madame Rondet destinée à la réanimation des nouveau-nés, elle donnait des cours d'asphyxie. Il ne s'agissait plus, à Pointe-à-Pitre d'enseigner les futures sages-femmes, mais plus prosaïquement les douaniers. Des cours d'accouchement, elle ne voulait plus entendre parler.

Et le combat finit faute de combattantes.

Madame Lacroix à l'égard de laquelle Cornuel paraissait relativement bien disposé (elle avait eu une conduite remarquable pendant l'épidémie de fièvre jaune de 1838 et en avait été elle-même atteinte) madame Lacroix allait encourir, de par son manque de réflexion, une sévère disgrâce.

Le 2 mai 1840 paraissait dans le *Journal de la Pointe-à-Pitre* un avis de madame Lacroix, directrice du cours gratuit d'accouchement, alors donné dans cette ville.

Après avoir donné ses tarifs : 21F 60 pour les dames, 10 F pour les esclaves, 43F 20 pour les accouchements à la campagne, son transport étant assuré par les demandeurs, elle se proclamait, pour que nulle n'en ignore, élève de la meilleure école du monde, pendant deux ans, chef des cours de pratique et de théorie dans cette même école, elle avait vu les cas de figure les plus difficiles et appris à en triompher mais savait avoir recours aux médecins en cas d'opportunité. Huit de ces élèves sages-femmes étaient en état de soigner « les douces et sensibles créoles » après leurs couches. Pour mieux convaincre, elle citait les certificats élogieux

qu'elle avait reçus des docteurs Moulin, de la Maternité et Bouchet de la faculté de Médecine de Paris.

Beau plaidoyer *pro domo*. Elle pensait avoir évité la hargne des médecins du crû en mentionnant qu'elle connaissait les limites de sa compétence et saurait faire appel à eux en cas de besoin. Erreur ! Durement rappelée à l'ordre par les médecins du Conseil de Santé (autant qu'on puisse en inférer des correspondances ultérieures), elle aggrava son cas, en écrivant au Directeur de l'intérieur et en joignant des copies de lettres qui témoignaient « du peu de déférence que madame Lacroix porte à la commission dans laquelle pourtant elle ne devrait jamais méconnaître son guide, son arbitre et son juge. » (19 novembre 1840)

Selon eux, madame Lacroix devait recevoir une réprimande sévère, punition que le conseil regardait comme légère si « ils la comparaient à l'inconvenance des actes qu'elle réprimait ». (19 novembre 1840)

La coupable avait droit à une homélie : « Vous paraissez avoir oublié, madame, que vous ne devez jamais cesser de voir dans les hommes graves et recommandables qui composent la commission, vos guides et vos juges. Vous avez, de plus, manqué aux égards que tout subordonné doit à ses chefs, égards que votre sexe et votre position ne peuvent vous autoriser à oublier. »

Quant aux lettres qu'elle avait écrites et qu'on refusait de lui rendre, ces messieurs « regrettaient de ne pouvoir y trouver le ton de bienséance et de modestie qu'ils se croient en droit d'attendre d'elle. » Si vous persistez à pousser plus loin, « vous vous aliéneriez cet esprit d'indulgence que chacun est naturellement désireux de garder envers votre sexe ».

Ils laisseraient désormais sans réponse « toute lettre d'elle dont la forme ressemblerait à la dernière que vous nous avez écrite.

En réalité, dès le 19 novembre 1840, dans sa lettre n° 53, Cornuel écrivait : « Il faudrait la prévenir qu'en cas de récurrence, elle encourrait la peine de la suspension d'emploi temporaire ou définitive. »

Fut-ce elle qui donna sa démission, ou la lui imposa-t-on, toujours est-il qu'en janvier 1841, les cours d'accouchement donnés par des sages femmes avaient cessé d'exister.

Cornuel avait été nommé premier médecin en chef en 1840, Vanauld et Thévenot chargés de l'enseignement, le premier à Basse-Terre, le second à Pointe-à-Pitre. Thévenot mort en 1842 sera remplacé par Arnoux qui commencera son cours le 3 juin 1842 dans une salle prêtée par le Maire. Et madame Lacroix continuera d'assiéger en vain le domicile de Cornuel.

Le 8 avril 1842, Cornuel adressait à Arnoux, chirurgien de 1ère classe à Pointe-à-Pitre, la lettre suivante où se dévoilaient les talents de notre Machiavel. Après avoir informé le nouveau titulaire du cours d'accouchement qu'il avait pu résoudre certains de ses problèmes (obtention d'une salle de la mairie comme local ; préparation par Mr Brette, pharmacien, d'une tête de foetus à terme et d'un bassin sec) il le prévenait de la difficulté d'obtenir d'autre matériel et ce pendant longtemps : Quant au mannequin, j'en sens, écrivait-il toute l'utilité et je me propose de vous le faire obtenir pour le cours de Pointe-à-Pitre mais j'ai des raisons pour ne pas effrayer l'autorité par des propositions immédiates de dépense. Ces rai-

sons, vous les comprendrez sans peine quand vous saurez que le cours avait été fait jusqu'ici par des sages-femmes plus ou moins capables, plus ou moins utiles. Mais dont les prétentions deviennent fort gênantes pour le service et surtout pour nous. Ce n'est qu'à grand peine et favorisé par le hasard que nous avons pu faire entrer ce cours dans le domaine du service de santé maritime et si, dès le principe, nous occasionnons des frais qu'une femme avait épargnés, on ne manquerait pas d'en prendre avantage sur nous. Nous aurons le mannequin et tous les objets nécessaires, je vous demande seulement de patienter.

Du reste vous avez parfaitement compris le but de ces cours. Il faut montrer aux élèves les phénomènes de la parturition naturelle, il faut surtout le leur apprendre *de visu*. Quant au demeurant, il est nécessaire qu'elles n'y soient pas étrangères.

Mais c'est beaucoup moins pour les mettre à même de remédier aux accidents, ce dont vous les rendriez bien difficilement capables que de leur faire voir les cas dans lesquels elles doivent réclamer l'assistance d'une théorie plus éclairée et d'une pratique plus exercée. C'est sur ces vues que vous devez établir les bases de votre enseignement. » Cornuel, premier médecin en chef, président du Conseil de Santé.

Telle la chèvre de Monsieur Seguin, madame Lacroix avait combattu jusqu'au jour, mais elle devait sa perte, semble-t-il, à son absence de psychologie. Pour juger de son forfait, il faut se rappeler que les médecins de Marine qui composent le Conseil et la Commission de Santé de la Guadeloupe sortent de l'Ecole de Brest. C'est à ceux-là qu'elle aurait dû demander les recommandations dont elle se targue. Par le fait même de citer des médecins de la Maternité et de la faculté de Paris, elle discrédite le service de santé de la Marine. Et puis... ils sont machistes, ce qui étant donné leur siècle, n'étonnera pas le lecteur.

Marie Antoinette MENIER
Président de l'Académie
des Sciences d'Outre-Mer

SOURCES

A. Imprimés

PERCHELLET (Henri). – *Journal d'un bourgeois de Pithiviers pendant la Révolution française*. Pithiviers, Imprimerie Moderne, 1933.

CHARLES (Jacques). – *Pithiviers à travers les siècles*. Pithiviers, Imprimerie A. Gibier, 1979.

CAHIERS DU PACIFIQUE, 8, janvier 1978. – *Un aventurier du Pacifique, le baron de Thierry*, p. 42-46.

Journaux ou Gazettes de la Martinique, de la Guadeloupe, de Panama.
Bulletin de l'Académie royale de Médecine, tome VI, 1840-1841, p. 948.

B. Archives

Les sources archivistiques de cet article sont très diverses et se réduisent parfois à quelques lignes à côté de lettres longues et explicites. L'es-

sentiel en a été fourni par les archives municipales de Pithiviers, les archives départementales du Loiret, les Archives nationales, les archives de la Marine.

Archives municipales de Pithiviers. Etat civil, administration municipale, budgets, assemblées locales, incidents. On y trouve, parfois sur une feuille non relié, le récit de la brève occupation de Pithiviers en 1813 et les exactions auxquelles elle donne lieu.

Archives du Loiret : notariat, état civil.

Archives nationales. Centre des Archives d'Outre-Mer à Aix-en-Provence.

Séries géographiques, Guadeloupe, Martinique, Généralités, personnel (colonnes EE 1617), dossier personnel d'Adèle Riby contenant notamment son curriculum vitae (5 juin 1829-1852), des copies de son acte de décès, de son testament (13 mars 1874). Elle était morte le ??????????????. Voir également les correspondances ministérielles (arrivée et départ), celle du gouverneur avec ses subordonnés. Sous la rubrique *Santé* nombre de dossiers concernant les grandes endémies, fièvre jaune, lèpre, la vaccination, les essais hospitaliers.

Archives de la Marine, Vincennes. Elles ont contribué à éclaircir la carrière et la personnalité des divers médecins, pharmaciens, etc., les voyages en mer des Caraïbes, des transports d'hommes et de marchandises, la disparition de Pardeilhan.

Conclusion

L'éruption de la Soufrière de 1843, en ruinant les efforts financiers d'Adèle Riby causent, dans le déroulement des 30 années qui suivent, une mutation profonde. Elle s'intéresse à l'argent, s'enlise en des affaires malheureuses, raciste, est en but à divers outrages, mourra pauvre et, semble-t-il, oubliée de sa ville natale. Que sont devenues ses médailles et les deux photos envoyées en France par ses amis ?